

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

Aux partis politiques et
aux organisations

Le 17 septembre 2012

06.441 Initiative parlementaire. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique

07.500 Initiative parlementaire. Abroger les dispositions sur le contrat de vente avec paiements préalables

Procédure de consultation portant sur les avant-projets de la commission

Mesdames, Messieurs,

En exécution des initiatives parlementaires des anciens conseillers aux États Pierre Bonhôte (06.441) et Philipp Stähelin (07.500), la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a élaboré des avant-projets portant modification du Code des obligations (CO).

Afin de répondre aux préoccupations exprimées dans l'initiative 06.441, la commission propose d'introduire dans le CO un délai de révocation général pour les contrats conclus à distance, notamment sur Internet ou par téléphone. Ce droit s'alignerait sur celui qui existe déjà pour le démarchage à domicile (art. 40a ss du code des obligations), qui resterait en vigueur. Le délai de révocation serait toutefois porté à 14 jours. En outre, en ce qui concerne l'initiative 07.500, la commission préconise d'abroger les art. 227a à 228 du CO, qui régissent actuellement la vente avec paiements préalables.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos prises de position sur les avant-projets en question **d'ici au 21 décembre 2012** soit par écrit à l'attention de M. Philipp Weber, Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, 3003 Berne, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : philipp.weber@bj.admin.ch.

Vous trouverez la documentation relative à cette procédure de consultation sur le site internet de la commission (www.parlement.ch) ou sur celui de l'administration générale de la Confédération, rubrique « Procédures de consultation et d'audition en cours » (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>).

La secrétaire des Commissions des affaires juridiques, Mme Christine Lenzen, se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (tél. : 031 322 97 10 ; courrier électronique : christine.lenzen@parl.admin.ch), de même que le collaborateur



responsable de ce dossier auprès de l'Office fédéral de la justice, M. Philipp Weber (tél. :031 325 32 09 ; courrier électronique : philipp.weber@bj.admin.ch).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à l'examen de ces avant-projets, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Anne Seydoux-Christe
Présidente de la commission

Annexes :

- Rapport explicatif et avant-projet du 23 août 2012 relatif à l'initiative parlementaire 06.441
- Rapport explicatif et avant-projet du 18 juin 2012 relatif à l'initiative parlementaire 07.500
- Liste des destinataires